

**Complémentaire santé ou gouffre ?** Le 30 mai le Comité Technique de l'université était convoqué avec un important ordre du jour (8 points) dont celui-ci qui ne comportait aucun document préparatoire : **Présentation d'une proposition de convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire santé pour les personnels de l'université de Tours (pour avis)**. Les élus du CT, représentant les organisations syndicales, ont découvert en séance qu'il s'agissait pour la direction de l'université de se lancer dans une opération qui remet profondément en cause le principe de solidarité qui devrait être au fondement de la protection sociale complémentaire "santé" et "prévoyance". En effet, sous couvert de proposer aux personnels de l'université de meilleures prestations complémentaires "santé" en matière de lunetterie, de soins dentaires et auditifs, le projet, déjà très avancé, découple les aspects "santé" et "prévoyance" (indemnités en cas de longue maladie, aides diverses...) et fragilise un peu plus les organisations mutualistes.

La direction de l'université a fait avaliser une orientation dont la préparation a contourné les organisations syndicales et leurs représentants, en jouant sur l'effet de surprise, lequel a conduit à un vote partagé car non débattu au sein des organisations représentatives (2 contre, 3 abstentions, 5 pour).

L'université se lance ainsi dans une aventure qui comporte de sérieux risques pour les personnels :

1) Amplifier la logique des responsabilités et compétences élargies (RCE) associée à la loi LRU de 2007, qui vise à une autonomie des établissements, met en péril l'unité statutaire nationale des personnels et ouvre la voie à des pseudo-statuts locaux (salaires, prestations sociales, conditions de travail, ...). On mesure la cohérence de ces options avec celles du président et du gouvernement actuels

2) Engager les personnels et l'établissement dans une dérive financière considérable à court terme. En effet, un nouvel opérateur proposera des offres attractives, adossées sur une contribution spécifique de l'université ; mais l'équilibre financier global est impossible pour un "grand compte" portant sur un maximum de 2600 personnes avec toutes les situations médicales et pathologies possibles. Ce déséquilibre financier imposera donc à brève échéance, soit une augmentation des cotisations "complémentaires", soit une augmentation de la participation de l'université.

**D'autres voies sont possibles !** Pour le SNESUP, le renforcement de réelles solidarités au sein des organisations mutualistes, lesquelles doivent pouvoir faire connaître leur existence, leurs propositions est indispensable. On s'étonne que la MGEN par exemple ne soit plus autorisée à tenir des permanences dans les locaux universitaires (alors que c'est possible à

Orléans) et que nombre de prestations spécifiques dont ses adhérents pourraient bénéficier ne soient pas enclenchées, par défaut d'information. L'augmentation de la part dérisoire (quelques euros) versée par l'État aux organismes complémentaires est bien sûr nécessaire.

## **Contrat de site 2018-2022-volet spécifique**

Lors du Conseil Académique du 14 juin, P. Vendrix présente ce document et les contraintes du calendrier : avant le 2 juillet au CA, car la signature avec le ministère est prévue le 3 juillet. Celle-ci conditionnerait l'octroi de la dotation annuelle spécifique de 750 000 euros.

Les élu.e.s Ensemble à Tours demandent un report de vote, car le document leur a été envoyé la veille à 17h30... cela est refusé en raison du calendrier.

Sur le fond, et contrairement à ce que soutient P. Vendrix, ce texte est loin d'être « banal » car il introduit une logique managériale, vise à développer des ressources propres et spécialise l'université sur des « segments identifiés » en termes de visibilité (inter)nationale. Il se réfère en outre au projet PaRM (modularité absolue en licence), présenté à la CFVU mais jamais discuté alors qu'il pourrait engager l'université pour 10 ans. Face à la volonté de la présidence de faire passer le texte, les élu.e.s EaT rejoint.e.s par une élue des listes dites « Fournier » votent contre. Ils sont malheureusement les seuls !

## **Manœuvres sur les emplois BIATSS**

En cherchant à explorer l'archipel des emplois administratifs et techniques de l'université, on va de surprise en surprise. Deux architectes pour des projets pharaoniques, une direction des affaires juridiques qui devient un État dans l'université, une direction technique immobilière où les départs et les arrivées changent au gré des humeurs... À suivre !

Actualité Nationale [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)  
**Contact :** [fsu@univ-tours.fr](mailto:fsu@univ-tours.fr)

## **Ensemble à Tours**

**Pour une université pluridisciplinaire et collégiale**

Autour de la plateforme participative [www.ensemble-a-tours.fr](http://www.ensemble-a-tours.fr), des élu.e.s pour porter des analyses et des propositions et défendre le service public :

- **C.A. :** Stéphane Servais et Jean Fabbri  
- **Commission Recherche :** Alain Thalineau, Emmanuel Moyse, Ulrike Krampfl, Christine Georgelin, Manu Porcheron  
- **Commission Formation et Vie Universitaire :** René Mokoukolo, Jean-Paul Chemla

**Et aussi, des élu.e.s SNESUP aux**

- **Comité Technique :** Marc Peigné, Élisabeth Gavaille, Laurent Besse  
- **CHSCT :** Florence Alazard

**N'hésitez pas à solliciter les élu.e.s !!**